

RENTÉE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DOSSIER UNIQUE FAMILLE

Ce DOSSIER UNIQUE FAMILLE vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- à l'école,
- aux activités périscolaires (accueil du matin, restaurant scolaire, CAPS, accueil du soir)
- à toutes les activités extrascolaires (P'tits Loups, Grands Loups, Activ' Jeunes, Chantiers Jeunes)
- aux sorties familles.
- à une aide à la pratique sportive lors d'une inscription auprès d'une association Saint-Marcellinoise.

Ce nouveau fonctionnement a pour objectif de simplifier vos démarches administratives lors de chaque inscription concernant votre (vos) enfant(s) à une ou plusieurs activité(s).

Désormais, l'ensemble des informations relatives à votre situation familiale ne vous sera demandé qu'une seule fois au cours de la même année scolaire.

Vous devez compléter les parties vous concernant, ainsi que les fiches choisies, en respectant la numérotation. Nous vous demandons également de vérifier avant la remise de ce dossier que chaque document soit bien signé par le responsable légal de l'enfant.

Quand inscrire ?

De mi-juin à mi-juillet (Date d'inscription disponible sur le site de la ville)

Tout dossier arrivé après le 15 juillet ne permettra pas de garantir l'accueil des enfants au sein des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires à la rentrée de septembre.

- Sur rendez-vous en contactant le 04 76 38 89 86 : **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi (le matin) et Vendredi**
- Par mail : accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr

Où inscrire ?

Au Service Éducation, Jeunesse et Famille

L'Espace Riondel,
2 boulevard Riondel
38160 SAINT-MARCELLIN

04 76 38 89 86 / accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr

Où retirer le dossier ?

Télécharger le dossier d'inscription :

(Fiche 1 / Fiche 2 / Fiche 3 / Fiche 4 / Fiche 5)

- sur le site internet de la ville de Saint-Marcellin,
www.saint-marcellin.fr/services/education/periscolaires

Pour les personnes n'ayant pas internet, des **exemplaires papiers** seront **disponibles** auprès :

- l'accueil de l'espace Riondel
- du référent périscolaire de l'école de votre enfant,
- des directeurs des P'tits Loups et des Grands Loups.

Un ordinateur est mis à disposition pour les personnes non équipées informatiquement souhaitant faire les démarches en ligne sur rendez-vous en contactant le 04 76 38 81 21.

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Comment compléter le dossier ?

VERSION NUMÉRIQUE

1. Télécharger les fiches d'inscriptions suivantes :

- | | | |
|----------------|---|---|
| OBLIGATOIRE | } | - fiche 1 : fiche famille (1 par famille) |
| | | - fiche 2 : fiche enfant |
| | | - fiche 3 : inscription scolaire (<i>entrée en PS et passage en CP pour Centre et Stade</i>) |
| COMPLÉMENTAIRE | } | - fiche 4 : fiche périscolaire |
| | | - fiche 5 : fiche extrascolaire |
| | | - fiche 6 : fiche Activ'Jeunes (collège) |
| | | - fiche 7 : Chantier Jeunes (16-18 ans Saint-Marcellinois) |
| | | - fiche 8 : Sorties Familles (famille Saint-Marcellinoise) |
| | | - fiche 9 : aide à la pratique sportive (enfant de 3 à 11 ans, scolarisé en école primaire et résidant à Saint-Marcellin) |

2. Compléter informatiquement les champs réinscriptibles,

3. Dater et Intégrer votre signature, dans les champs prévus à cet effet,

4. « Enregistrer sous » la fiche que vous venez de compléter.

VERSION PAPIER

1. Retirer les fiches d'inscriptions obligatoires et complémentaires nécessaires en fonction de vos besoins,

2. Compléter les informations nécessaires,

3. **Dater et Signer** chacune des fiches ayant cette indication.

Pièces justificatives à joindre au dossier

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES :

- Livret de famille,
- Dans le cas d'une autorité parentale exclusive fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code Civil),
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer / factures électricité / eau ...) (à réception durée de validité 12 mois),
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires,
- Un certificat de vaccinations,
- Quotient familial en cours (CAF ou MSA) ou avis d'imposition N-1 si non allocataire.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR ACTIV'JEUNES :

- Certificat de vaccination,
- Test d'aisance aquatique pour les activités en eaux vives (document à faire compléter par un maître nageur),
- Photo d'identité récente

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR SORTIES FAMILLES :

- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'intégralité des membres

VERSION NUMÉRIQUE

▪ par mail à l'adresse suivante : accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr

(<https://wetransfer.com/> site internet permettant d'envoyer des pièces jointes volumineuses par mail)

▪ par le biais de votre espace famille

Où déposer le dossier ?

VERSION PAPIER

▪ par voie postale à l'adresse suivante :

Service Education, Jeunesse et Famille, 2 boulevard Riondel, 38160 SAINT-MARCELLIN

▪ sur rendez-vous au Service Education, Jeunesse et Famille

Espace Riondel, 2 boulevard Riondel, 38160 SAINT-MARCELLIN



LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	ÉCOLE MATERNELLE CENTRE	ÉCOLE MATERNELLE STADE	ÉCOLE MATERNELLE PLAINE
Accueil du matin	07h00 - 08h15	07h00 - 08h25	07h00 - 08h20	07h00 - 08h15
Restaurant scolaire (Repas + Animation)	11h45 - 13h45	11h55 - 13h35	11h50 - 13h40	11h45 - 13h45
Activités du CAPS	16h15 - 17h15	16h05 - 17h05	16h10 - 17h10	16h15 - 17h15
Accueil du soir	17h15 - 18h15	17h05 - 18h15	17h10 - 18h15	17h15 - 18h15

Tarifs Péri-scolaires 2023-2024

Quotient Familial	ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN						ENFANTS EXTERIEURS			PANIER REPAS	
	< 350	351 à 600	601 à 900	900 à 1200	1201 à 1500	> 1500	< 750	751 à 1500	> 1501	< 750	> 751
Matin	1,22 €	1,44 €	1,72 €	1,92 €	2,22 €	2,44 €	3,66 €	3,88 €	4,16 €		
Pause méridienne (Restaurant scolaire Repas + Animation)	2,05 €	3,27 €	4,50 €	4,88 €	5,10 €	5,43 €	6,71 €	6,93 €	7,21 €	1,22 €	1,90 €
CAPS	0,22 €	0,39 €	0,50 €	0,61 €	0,72 €	0,89 €	1,22 €	1,44 €	1,83 €		
Soir	0,89 €	1,00 €	1,11 €	1,22 €	1,33 €	1,44 €	2,66 €	2,77 €	2,94 €		
Coup de pouce	Accueil gratuit										

Absence non justifiée : coût de la prestation complète

A partir de 3 absences non justifiées sur un même accueil ☐ Exclusion

En cas de retard à la fin de l'accueil du soir, un coût de 3 € sera facturé par tranche de 15 min.

COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS

		Direction	Téléphone
CENTRE	MATERNELLE	Jacqueline AÏSSANI	04 76 64 53 68
	ÉLÉMENTAIRE	Alice LEOCMACH	04 76 64 38 30
PLAINE	MATERNELLE	Camille COCQUET	04 76 38 91 82
	ÉLÉMENTAIRE	Sébastien BIETRIX	04 76 64 38 31 07 79 77 61 05
STADE	MATERNELLE	Mélanie GIRAUD	04 76 36 24 71
	ÉLÉMENTAIRE	Renaud QUINCIEUX	04 76 64 38 32

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Nous vous rappelons que le Service Minimum d'accueil est mis en place pendant le temps scolaire, lorsque le nombre d'enseignants en grève atteint 25% du nombre d'enseignants total de l'école **et sous réserve de la capacité de la Ville à le mettre en œuvre en toute sécurité pour vos enfants.**

La fiche d'inscription SMA est disponible sur le site de la ville :

<https://www.saint-marcellin.fr/service-minimum-daccueil/>

LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

LES P'TITS LOUPS (MATERNELLE) / LES GRANDS LOUPS (ELEMENTAIRE)

- Fonctionnent toute l'année les mercredis et vacances scolaires (fermés entre Noël et le jour de l'An)
- À la journée ou demi-journée avec ou sans repas
- Amplitude horaire : 07h00-18h15
- Capacité d'accueil maximale : 48 enfants chez les P'tits Loups – 48 enfants chez les Grands Loups
- Repas fournis par un prestataire spécialisé
- Inscriptions auprès du Service Education, Jeunesse et Famille

COORDONNÉES		
	P'TITS LOUPS	GRANDS LOUPS
Direction	Camille COCQUET / Jacqueline AÏSSANI	Sébastien BIETRIX/ Alice LEOCMACH
Téléphone	04 76 38 14 76 / 06 37 61 32 40	07 79 77 61 05
Adresse	4 rue Saint-Laurent 38160 SAINT-MARCELLIN	École de la Plaine 6 rue de la plaine 38160 SAINT-MARCELLIN

Tarifs Extrascolaires 2023-2024

Quotient Familial	ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN						ENFANTS SMVIC (Hors Saint-Marcellin)			ENFANTS HORS SMVIC	
	< 350	351 à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	> 1500	< 750	751 à 1500	> 1501	< 1501	> 1501
Journée	5,71 €	7.99 €	10.32 €	12.20 €	14,22 €	16.03 €	27.46€	29.74 €	32.07 €	38.61 €	41.28 €
Forfait vacances 10jours *	51.48 €	72.12 €	92.70 €	114.28 €	128.02 €	155.77 €	247.43 €	282.50 €	288.49 €	344.30 €	368.38 €
1/2 journée sans repas Mercredi sans repas	2,88 €	4.05 €	5.16 €	6,37 €	7.16 €	8.65 €	13.97 €	16.09 €	18.42 €	19.31 €	20.34 €
1/2 journée avec repas Mercredi avec repas	4,27 €	6.00 €	8.26 €	10.50 €	11.78 €	13,81 €	20.14 €	22.41 €	24.74 €	27.30 €	29.18 €
Séjour journée	13,81 €	15.53 €	17.80 €	19.74 €	19.79 €	23.02 €	31.07 €	33.29 €	35.51 €	43.16 €	46.16 €
Nuitée au centre	4.04 €	4,60 €	5.16 €	5,73 €	6.05 €	6.88 €	8.04 €	9.21 €	10.32 €		

*Absence non justifiée : coût de la prestation complète

Planning des programmes et inscriptions vacances 2023-2024

Périodes vacances	Périodes inscriptions (Statut en attente sur portail famille) *	Réponses apportées aux familles à partir du : (Statut réservé sur portail famille)
Toussaint (21/10/23 au 05/11/23)	25/09/2023 au 06/10/2023	12/10/2023
Noël (23/12/23 au 07/01/24) *	29/11/2023 au 08/12/2023	14/12/2023
Hiver (17/02/24 au 03/03/24)	24/01/2024 au 02/02/2024	08/02/2024
Printemps (13/04/24 au 28/04/24)	20/03/2024 au 29/03/2024	04/04/2024
Été (06/07/24 au 29/08/24) *	20/05/2024 au 07/06/2024 (pour le mois de juillet) Jusqu'au 08/07 pour le mois d'août	17/06/2024 pour juillet et le 12/07 pour le mois d'août

* Noël : fermeture des accueils de loisirs du 25/12/23 au 01/01/24 inclus

* Été : fermeture des accueils de loisirs le 30/08/2024

* L'inscription est définitive. Toute modification ou annulation entrainera une facturation.



LES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES JEUNES

ACTIV'JEUNES (COLLEGE - LYCEE)

Activ'Jeunes fonctionne le mercredi après-midi, les vacances scolaires et durant les périodes scolaires sur la base d'un accueil jeune et d'accompagnement de projet jeune.

COORDONNÉES		
	Directeur d'Activ'Jeunes	Service Jeunesse
Direction	Carole DEMACHY	
Téléphone	06 72 55 90 50 / 04 76 36 67 12	04 76 38 89 86 accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr
Adresse	1 Boulevard du Champ de Mars 38 160 SAINT MARCELLIN	L'Espace Riondel, 1er étage 2 boulevard Riondel 38160 SAINT-MARCELLIN

Tarifs Activ'Jeunes 2023-2024

Quotient	JEUNES DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN						JEUNES SMVIC (Hors Saint-Marcellin)			JEUNES HORS SMVIC	
	< 350	de 351 à 600	de 601 à 900	de 901 à 1200	de 1201 à 1500	>1501	< 750	751 à 1500	> 1501	< 1501	> 1501
Cotisation annuelle	5 €										
A	2.94 €	3.55 €	4.16 €	4,72 €	5.27 €	5,88 €	6.10 €	7.77 €	9.49 €	12.59 €	13.43€
B	8.21 €	9.43 €	10.60 €	11.71 €	12.87 €	14.10 €	14.42 €	15.38 €	17.59 €	23.86 €	25.52 €
C	16.42 €	17.64 €	18.81 €	19.92 €	21.14 €	22.20 €	22.75 €	24.88 €	29.46 €	39.83 €	42.61 €
D	14.09 €	15.87 €	18.20 €	19.92 €	21.14 €	23.51 €	23.97 €	26.63 €	31.73 €	43.16 €	46.16 €

Planning des programmes et inscriptions vacances 2023-2024

Périodes vacances	Périodes inscriptions (Statut en attente sur portail famille) *	Réponses apportées aux familles à partir du : (Statut réservé sur portail famille)
Toussaint (21/10/23 au 05/11/23)	25/09/2023 au 06/10/2023	12/10/2023
Noël (23/12/23 au 07/01/24) *	29/11/2023 au 08/12/2023	14/12/2023
Hiver (17/02/24 au 03/03/24)	24/01/2024 au 02/02/2024	08/02/2024
Printemps (13/04/24 au 28/04/24)	20/03/2024 au 29/03/2024	04/04/2024
Été (06/07/24 au 29/08/24) *	20/05/2024 au 07/06/2024 (pour le mois de juillet) Jusqu'au 08/07 pour le mois d'août)	17/06/2024 pour juillet et le 12/07 pour le mois d'aout

* Noël : fermeture des accueils de loisirs du 26/12/23 au 01/01/24 inclus, ouverture le 02/01/24

* Été : fermeture des accueils de loisirs le 30/08/24

* L'inscription est définitive. Toute modification ou annulation entrainera une facturation.

CHANTIER JEUNES (16-18ans)

Des **Chantiers Jeunes Citoyens** sont proposés à chaque période de vacances aux **jeunes Saint Marcellinois** âgés de **16 à 18 ans**. Les jeunes réalisent des travaux d'intérêt général (rénovation, peinture...) dans la Ville de Saint-Marcellin. En échange de ces actions, ils sont indemnisés.